Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 3344

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Activités culturelles et artistiques option conception et mise en œuvre de projets culturels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
	Président de l'université du Maine, Recteur de
Université du Maine - Le Mans	l'académie, Président de l'université du Maine
Modalités d'élaboration de références :	
CNESER	

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s): Code(s) NSF:

342 Développement et protection du patrimoine culturel

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel participe à la conception et au montage de projets ainsi qu'à la création de produits culturels. Dans un premier temps, il analyse des besoins et identifie les demandes des publics concernés. Il repère les coopérations éventuelles et évalue les moyens humains, matériels et organisationnels nécessaires. Il met ensuite ces projets en œuvre sur le terrain et les anime dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire. Il peut également participer au développement d'un support multimédia. Il assure aussi le suivi administratif, technique et financier du projet. Il évalue régulièrement les actions et adapte les projets en fonction du résultat.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce le métier de chargé d'action culturelle dans les collectivités territoriales, les centres culturels et les associations, de chargé de programmation d'établissement culturel territorial, de gestionnaire de produits culturels (festivals, expositions, musées), de collaborateur d'un directeur de théâtre, de cinéma ou d'animateur de politique culturelle dans une entreprise privée, publique ou une collectivité.

Codes des fiches ROME les plus proches :

<u>K1802</u> : Développement local

<u>K1403</u>: Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire <u>L1302</u>: Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Culture et médiation
- Politiques culturelles publiques
- Public de la culture
- Techniques de médiation : droit et propriété artistiques ; gestion administrative et budgétaire ; français langue étrangère
- Projet culturel : analyse des objets et des publics ; méthodologie et suivi de projet
- Administrations et politiques publiques : institutions du spectacle vivant ; institutions du patrimoine
- Approche des publics de la culture : stratégie des publics
- Approche culturelle de l'art : histoire de l'art ; théâtre ; cinéma ; littérature ; musique ; arts visuels modernes et contemporains ; architecture patrimoniale ; danse ; architecture moderne et contemporaine
- Techniques de la médiation : audiovisuel ; multimédia hors-ligne (cédérom) et en ligne (site internet) ; l'exposition et ses publics ; techniques de communication écrite

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement
			supérieur)
En contrat d'apprentissage		Х	
Après un parcours de formation continue	Х		ldem
En contrat de professionnalisation		Х	
Par candidature individuelle		Χ	

Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels
-------------------------------	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		Χ

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Cette licence professionnelle peut être suivie dans le cadre d'un cursus
	intégré franco-allemand : Université de Provence - Universität Hildesheim

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Autres sources d'information :

http://www.univ-lemans.fr/

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :